



Suite à la demande de la DO de mettre le TDS d'Orly en conformité avec le règlement européen UE 2017/373 (avec comme items principaux 2h30 de tenue de poste maximum et des vacances d'une durée maximale de 11h), la création d'un GT TDS a été validée en CT ce 26 février.

Ce GT a pour mandat de proposer un ou des TDS répondant au meilleur schéma d'armement possible avec l'effectif disponible actuellement. Les questions d'armement pour des besoins futurs (2ème sol, salle IFR déportée) ne sont pas à l'ordre du jour.

Les discussions autour du nouveau TDS vont s'ouvrir prochainement. Le SNCTA s'attachera à ce qu'elles se passent sereinement et démocratiquement. Nous avons obtenu l'assurance lors du CT qu'aucun changement de TDS n'interviendra avant la fin de l'été.

Pour une réflexion si importante sur nos conditions de travail, le SNCTA portera la voix des contrôleurs.